

## Loi Valletoux visant à simplifier la mise en œuvre de la réforme des autorisations

### Activités réformées ne figurant pas dans le décret d'application VALLETOUX

- Médecine nucléaire
- Hospitalisation à domicile
- Soins médicaux et de réadaptation (hors mentions visées au a, b, c, d, g, et h du 2° de l'art, R. 6123-120 ant. 01/06/23)
- Soins critiques
- Traitement du cancer (hors radiothérapie)
- Radiologie diagnostique
- Radiologie interventionnelle
- Psychiatrie
- Chirurgie
- Médecine d'urgence
- Assistance médicale à la procréation (f du 1° et h du 2° art. R. 2142-1 post. 01/06/23)

### Activités réformées figurant dans le décret d'application VALLETOUX

- Neuroradiologie interventionnelle
- Soins médicaux et de réadaptation (mentions visées au a, b, c, d, g, et h du 2° de l'art, R. 6123-120 ant. 01/06/23)
- Médecine
- Médecine d'urgence (hors antennes)
- Chirurgie cardiaque
- Neurochirurgie
- Assistance médicale à la procréation

### Activités non réformées

- Gynéco-Obstétrique
- Soins de longue durée
- Greffes
- Grands brûlés
- Insuffisance rénale chronique
- Diagnostic prénatal
- Génétique
- Caissons hyperbare
- Cyclotrons